

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS LOUDUNAIS

Décision n° 3986

Nomenclature n° 1.6

**OBJET : Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment
Téléport 6 - Sté BTP Ingénierie**

Le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais :

VU

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération N° 2020-4-1 du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Joël DAZAS en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- la délibération n° 2020-5-3 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT

- la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment Téléport 6 à Loudun (86200).dans le cadre du décret tertiaire

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un contrat de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique, en particulier les lots Etanchéité et Photovoltaïque, est signé avec la société BTP Ingénierie, sise au 29 rue du Comté de Mons – 37300 Joué les Tours, représentée par Monsieur Franck LAVENU.

ARTICLE 2 :

Le présent contrat de maitrise d'œuvre a pour missions :

- Avant-Projet (AVP),
- Projet (PRO),
- Dossier de consultation des entreprises (DCE),
- Assistance aux contrats de travaux (ACT),
- Visa des études d'exécution et examen de conformité (VISA),
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

ARTICLE 3 :

Le contrat est conclu pour la durée des travaux à compter de la date de la signature du contrat.

ARTICLE 4 :

Le montant des prestations s'élève à 9 885,04 € HT, soit 11 862,05 € TTC (onze mille huit cent soixante-deux euros et cinq cents) et s'établit comme suit :

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

le 05 mars 2025

et publication le 05 mars 2025

Notifié le

à

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20250305-3986-AU
Date de télétransmission : 05/03/2025
Date de réception préfecture : 05/03/2025

Maîtrise d'Oeuvre					
Pose de panneaux PV et d'un EPDM blanc	Maîtrise d'œuvre comprenant les missions suivantes:	€	123 563,00 €	8	9 885,04 €
	AVP: avec vérification de la structure dans le cadre de la pose de 80 panneaux PV.	For	1 385,04 €	1	1 385,04 €
	PRO/DCE: dossier de consultation des entreprises (Plans CCTP).		1 500,00 €	1	1 500,00 €
	ACT: consultation des entreprises.		1 500,00 €	1	1 500,00 €
	VISA: avis sur les devis d'entreprises et notation.		1 500,00 €	1	1 500,00 €
	DET/AOR: suivi des travaux OPC et OPR, réception des travaux et constitution des DOE.		4 000,00 €	1	4 000,00 €
Conditions de règlement :			TOTAL HT :		9 885,04 €
Paiement 30% à la réception de la commande			TVA 20 % :		1 977,01 €
100% à la réception de la facture			TOTAL TTC :		11 862,05 €

ARTICLE 5 :

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget annexe développement économique de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

ARTICLE 6 :

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

ARTICLE 7 :

Conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication.

FAIT A LOUDUN, le 05 mars 2025

Le Président,
Joël DAZAS

SIGNÉ

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

le 05 mars 2025

et publication le 05 mars 2025

Notifié le

à

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20250305-3986-AU
Date de télétransmission : 05/03/2025
Date de réception préfecture : 05/03/2025